



Expertise comptable - Conseil - Audit

**OGEC CHATEAU-GONTIER BAZOUGES**

Association

Siège social : 5 Rue Henri Dunant CHATEAU-GONTIER  
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

\*\*\*\*\*

**OGEC CHATEAU-GONTIER BAZOUGES**  
Association  
Siège social : 5 Rue Henri Dunant CHATEAU-GONTIER  
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

---

## **SOMMAIRE**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 4**
- **COMPTES ANNUELS AU 31/08/2023** **5 à 26**

**OGEC CHATEAU-GONTIER BAZOUGES**  
Association  
Siège social : 5 Rue Henri Dunant CHATEAU-GONTIER  
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

\*\*\*\*\*

A l'Assemblée Générale de l'association OGEC CHATEAU-GONTIER BAZOUGES,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC CHATEAU-GONTIER BAZOUGES, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « créances » de l'annexe des comptes page 33, indique le mode de comptabilisation des créances et de leurs éventuelles dépréciations. Nous avons contrôlé l'exhaustivité des ressources comptabilisées sur l'exercice et la réalité et le dénouement des créances familles.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHANGE, le 2 janvier 2024

**FITECO**,  
Commissaire aux Comptes

  
Laure COUSIN  
Associée

**OGEC CHATEAU-GONTIER BAZOUGES**  
Association  
Siège social : 5 Rue Henri Dunant CHATEAU-GONTIER  
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

---

**COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 août 2023

\*\*\*\*\*

## BILAN ACTIF

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ACTIF	Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023			01/09/2021 au 31/08/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	22 876	22 041	835	2 702
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	326 024	94 351	231 672	238 443
Constructions	12 359 089	7 263 492	5 095 597	5 260 522
Installations techn., matériel et outil. ind.	3 254 228	2 765 891	488 338	586 721
Autres immobilisations corporelles	256 547	207 892	48 655	18 612
Immobilisations corporelles en cours	164 850		164 850	100 098
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 145		1 145	1 145
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 670		3 670	3 670
<b>TOTAL (I)</b>	<b>16 388 430</b>	<b>10 353 667</b>	<b>6 034 763</b>	<b>6 211 913</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 212		1 212	1 897
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	94 610	56 993	37 617	60 814
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	307 434		307 434	371 196
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	702 574		702 574	760 010
Charges constatées d'avance	122 738		122 738	81 208
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 228 568</b>	<b>56 993</b>	<b>1 171 575</b>	<b>1 275 125</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>17 616 998</b>	<b>10 410 660</b>	<b>7 206 338</b>	<b>7 487 038</b>

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## BILAN PASSIF

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

<b>PASSIF</b>	Du 01/09/2022 au 31/08/2023	Du 01/09/2021 au 31/08/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	170 002	170 002
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	113 064	113 064
Autres		
Report à nouveau	2 219 205	2 186 339
Excédent ou déficit de l'exercice	50 120	32 866
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>2 552 390</i>	<i>2 502 270</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 316 983	1 362 806
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 869 373</b>	<b>3 865 076</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	65 550	63 900
<b>TOTAL (III)</b>	<b>65 550</b>	<b>63 900</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 797 265	3 012 813
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 374	163 731
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	142 989	111 185
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	87 282	197 230
Autres dettes	2 614	12 550
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	73 891	60 552
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>3 271 415</b>	<b>3 558 061</b>
Ecarts de conversion passif	(V)	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>7 206 338</b>	<b>7 487 038</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC OGECHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	45 541	53 211	-7 670	-14.42
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	680	1 820	-1 140	-62.64
Ventes de prestations de service	3 635 563	3 421 073	214 490	6.27
<i>Dont parrainages</i>	1 265	4 917	-3 652	-74.27
Production stockée				
Production immobilisée	13 572	10 745	2 827	26.30
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	614 379	529 447	84 931	16.04
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	57 901	56 771	1 130	1.99
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	36 201	62 424	-26 223	-42.01
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	17 794	22 678	-4 884	-21.54
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>4 420 950</b>	<b>4 156 351</b>	<b>264 599</b>	<b>6.37</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises et autres achats	25 889	34 141	-8 253	-24.17
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	1 729 613	1 720 052	9 561	0.56
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	164 038	140 784	23 255	16.52
Salaires et traitements	1 467 997	1 301 050	166 947	12.83
Charges sociales	422 631	353 726	68 905	19.48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	704 212	657 758	46 454	7.06
Dotations aux provisions	1 649		1 649	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	5 025	1 515	3 510	231.63
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>4 521 055</b>	<b>4 209 026</b>	<b>312 029</b>	<b>7.41</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-100 105</b>	<b>-52 675</b>	<b>-47 430</b>	<b>-90.04</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	48	36	12	34.16
Autres intérêts et produits assimilés	4 556	392	4 164	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>4 603</b>	<b>427</b>	<b>4 176</b>	<b>976.96</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC OGECHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

	Du 01/09/22 au 31/08/23	Du 01/09/21 au 31/08/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	41 924	44 658	-2 734	-6.12
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>41 924</b>	<b>44 658</b>	<b>-2 734</b>	<b>-6.12</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-37 320</b>	<b>-44 230</b>	<b>6 910</b>	<b>15.62</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-137 425</b>	<b>-96 905</b>	<b>-40 520</b>	<b>-41.81</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	37 402	26 398	11 004	41.69
Sur opérations en capital	180 746	162 078	18 668	11.52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>218 148</b>	<b>188 476</b>	<b>29 672</b>	<b>15.74</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	30 603	58 705	-28 102	-47.87
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>30 603</b>	<b>58 705</b>	<b>-28 102</b>	<b>-47.87</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>187 545</b>	<b>129 771</b>	<b>57 774</b>	<b>44.52</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>4 643 702</b>	<b>4 345 254</b>	<b>298 447</b>	<b>6.87</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>4 593 582</b>	<b>4 312 388</b>	<b>281 193</b>	<b>6.52</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>50 120</b>	<b>32 866</b>	<b>17 254</b>	<b>52.50</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>50 120</b>	<b>32 866</b>	<b>17 254</b>	<b>52</b>

**ANNEXE COMPTABLE**

29/46

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGE C CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			NA
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public</i>			NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			NA
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			NA
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT			NA
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			NA
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE	O		

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

# ANNEXE

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

## PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'organisme de gestion a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, des accord conclus au sein de l'Enseignement Catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissement(s) ; il exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en oeuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé.

L'OGEC peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGEC peut passer des conventions avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

Les moyens mis en oeuvre :

Pour réaliser son activité d'enseignement, l'OGEC dispose des ressources suivantes :

- des contributions et participations des familles,
- des contributions, participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales,
- des intérêts et revenus du patrimoine de l'association,
- du produit de sa gestion propre et plus généralement de toutes ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur,
- d'une cotisation qui peut être demandée et ficée par le conseil d'administration.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 7 206 338.10 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 50 119.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

#### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

#### Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

#### Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

### CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

**ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES**

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	20 417		3 220
CORPORELLES	Terrains		326 024		
	Sur sol propre		4 649 022		32 665
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.		7 539 607		242 080
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		3 207 374		111 244
	Inst. générales, agencs & aménagts divers		6 195		
	Autres immos corporelles				
Matériel de transport		32 696			
Matériel de bureau & mobilier informatique		173 675		43 980	
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours			100 098		225 550
Avances et acomptes					
		<b>TOTAL</b>	16 034 691		655 519
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		1 145		
	Prêts et autres immobilisations financières		3 670		
		<b>TOTAL</b>	4 815		
		<b>TOTAL GENERAL</b>	16 059 923		658 739

  

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR	Frais d'établissement & dévellop.	<b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immob. incorporelles	<b>TOTAL</b>		761	22 876	
CORPORELLES	Terrains				326 024	
	Sur sol propre			54 582	4 627 105	
	Constructions					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons			49 703	7 731 984	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			64 389	3 254 228	
	Inst. gal. agen. amé. divers				6 195	
	Autres immos corporelles					
Matériel de transport				32 696		
Mat. bureau, inform., mobilier				217 655		
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours			160 797		164 850	
Avances et acomptes						
		<b>TOTAL</b>		329 472	16 360 738	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				1 145	
	Prêts & autres immob. financières				3 670	
		<b>TOTAL</b>			4 815	
		<b>TOTAL GENERAL</b>		330 232	16 388 430	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

1 ACOMPTA CONNECT - F1 - 11.1.20

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

34/46

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

# ANNEXE

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		17 715	5 087	761	22 041
<b>TOTAL</b>		<b>17 715</b>	<b>5 087</b>	<b>761</b>	<b>22 041</b>
Terrains		87 581	6 770		94 351
Sur sol propre		3 101 699	126 043	54 582	3 173 160
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.		3 826 409	317 751	53 828	4 090 332
Inst. techniques matériel et outil. Industriels		2 620 653	209 627	64 389	2 765 891
Autres Inst. générales agencem. amén.		4 646	313		4 959
Autres immobs corporelles					
Matériel de transport		32 696			32 696
Mat. bureau et informatiq., mob.		156 613	13 624		170 237
Emballages récupérables divers					
<b>TOTAL</b>		<b>9 830 295</b>	<b>674 130</b>	<b>172 800</b>	<b>10 331 626</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 848 010</b>	<b>679 217</b>	<b>173 560</b>	<b>10 353 667</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mont. net des amortis à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						
Primes de remboursement des obligations						

15150 - A CONNECT F c 1 1 12 02

Se référer au rapport du professionnel de l'expert se comptable

35/46

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGECH CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

### TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	63 900	1 649		65 550
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>	<b>63 900</b>	<b>1 649</b>		<b>65 550</b>	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres Immo's financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	43 551	29 120	15 678	56 993	
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL</b>	<b>43 551</b>	<b>29 120</b>	<b>15 678</b>	<b>56 993</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>107 451</b>	<b>30 770</b>	<b>15 678</b>	<b>122 543</b>	
Dont provisions pour pertes à terminaison					
- d'exploitation		30 770	15 678		
Dont dotations & reprises					
- financières					
- exceptionnelles					
<b>Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée</b>					

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	63 900	1 649			65 550
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL</b>	<b>63 900</b>	<b>1 649</b>			<b>65 550</b>
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		30 770	15 678		
financières					
exceptionnelles					

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGECHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

### ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF non courants	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			3 670
	Autres immobilisations financières	3 670		
ACTIF circulant	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	94 610	94 610	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	204	204	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	83 421	83 421	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	223 809	223 809		
Charges constatées d'avance	122 738	122 738		
<b>TOTAUX</b>		<b>528 452</b>	<b>524 782</b>	<b>3 670</b>
RETOIS	(1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
	(2) des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2) - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations				

## ANNEXE

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	122 738
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>122 738</b>

### PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	293 647
Disponibilités	4 001
<b>TOTAL</b>	<b>297 648</b>

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-05	règlement ANC 2018-05 du 01/09/2020	avec règlement ANC 2018-05 du 01/09/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	170 002		170 002				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres complémentaires							170 002
Ecart de réévaluation sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Fonds propres complémentaires							
Ecart de réévaluation avec droit de reprise							
Réserves	113 064		113 064				
Réserves pour projet de l'entité							113 064
Autres réserves							
Report à nouveau	2 186 339		2 186 339			32 866	2 219 205
Excédent ou déficit de l'exercice	32 866		32 866		60 468	32 866	60 468
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 362 806		1 362 806				
Subventions d'investissement					150 781	196 604	1 316 983
<b>TOTAUX</b>	<b>3 865 076</b>		<b>3 865 076</b>		<b>211 249</b>	<b>262 335</b>	<b>3 879 721</b>

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGE C CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

### ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	2 797 265	220 091	903 253	1 673 922
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	167 374	167 374		
Personnel & comptes rattachés	26 068	26 068		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	93 897	93 897		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	23 024	23 024		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	87 282	87 282		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	2 614	2 614		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	73 891	73 891		
<b>TOTAUX</b>	<b>3 271 415</b>	<b>694 241</b>	<b>903 253</b>	<b>1 673 922</b>

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.  
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

215 411

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	73 891
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>73 891</b>

### CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 770
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 224
Dettes fiscales et sociales	17 353
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 361
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>64 708</b>

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

### INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élevé à la clôture de l'exercice à Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3.80 %
Table de mortalité	INSEE 2022
Départ volontaire à	67 ans

### ENGAGEMENTS DONNÉS

Subventions obtenues assorties d'un droit de reprise :

- Région : diverses subventions; engagement sur 30 ans à maintenir le caractère d'établissement d'enseignement
- Département : Loi Falloux, engagement de maintien des activités au service de l'enseignement secondaire sur la durée des amortissements des biens financés

### ENGAGEMENTS REÇUS

Caution solidaire de l'Association des Ecoles Libres de la Mayenne à hauteur de 50 % sur l'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 000 000 € (16/10/2013)

Caution solidaire de la Région des Pays de la Loire à hauteur de 50 % sur l'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 000 000 € (16/10/2013)

Au 31/08/2023, le capital restant dû sur cet emprunt s'élevé à 1 345 171 €.

Caution solidaire de l'Association des Ecoles Libres de la Mayenne à hauteur de 315 000 € sur l'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole pour un montant de 630 000 € (13/12/2013)

Au 31/08/2023, le capital restant dû sur cet emprunt s'élevé à 247 338 €.

Caution solidaire de l'Association des Ecoles Libres de la Mayenne à hauteur de 600 000 € sur l'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 200 000 € (15/09/2016)

Au 31/08/2023, le capital restant dû sur cet emprunt s'élevé à 890 044 €.

Contributions volontaires en nature (CVN) : En application de l'article 211-4 du règlement ANC 2018, l'OGEC estime que la présentation des CVN n'est pas comptable avec son objet ou ses principes de fonctionnement. Les CVN ne sont donc pas valorisées.

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

**ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES**

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

### MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>		
Commissariat aux comptes	7 100	6 950
<b>TOTAL</b>	<b>7 100</b>	<b>6 950</b>

**Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat**

## ANNEXE

**ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES**

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

### LES EFFECTIFS

L'effectif moyen du personnel est de 48 personnes au 31/08/2023.

Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat

## ANNEXE

**ASSOC OGEC CHG-BAZOUGES**

**Du 01/09/2022 au 31/08/2023**

### Informations générales complémentaires :

Conformément à la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élève à :

- rémunérations : 165 512 €

- avantages en nature : Néant

### Subventions d'équipements sans droit de reprise :

Il s'agit de subventions d'équipements obtenues avant 1995 et non assorties de droit de reprise de la part de la Région, de la taxe d'apprentissage affectée à l'investissement ainsi que diverses subventions sans droit de reprise.

Ces subventions sont amorties sur la même durée que le bien financé.

Au 31/08/2023, le montant net des subventions restant à amortir s'élève à 1 316 983 €.

### Subventions d'investissements avec droit de reprise :

Par mesure de simplification, ces subventions sont amorties sur la durée du droit de reprise figurant dans les conventions d'attribution.

**Le Commissaire aux Comptes  
Pour FITECO  
Le chargé du mandat**